

Retenue des fonds déposés dans un compte

En date du 31 mars 2019

Périodes de retenue normales

Conformément à notre politique interne, nous pouvons retenir les fonds déposés. Pendant la période de retenue, vous n'avez pas accès à cet argent.

En vertu de notre politique, voici les périodes maximales de retenue des fonds déposés par chèque (à l'exception d'une prolongation de la période de retenue pour l'une des raisons énoncées plus loin) :

Chèques de 100 \$ et moins

Les fonds sont disponibles sur-le-champ.

Chèques de 1 500 \$ et moins

La première tranche de 100 \$ est disponible immédiatement et le montant résiduel est retenu pendant quatre jours ouvrables à compter de la date où la banque Peoples du Canada (BPC) reçoit le dépôt.

Chèques de plus de 1 500 \$

La première tranche de 100 \$ est disponible immédiatement et le montant résiduel est retenu pendant sept jours ouvrables à compter de la date où BPC reçoit le dépôt.

Les transferts électroniques de fonds peuvent faire l'objet d'une retenue de sept jours ouvrables, sauf en cas de prolongation de la période de retenue pour l'une des raisons énoncées plus loin. Pour ce type de dépôt, la période de retenue commence le lendemain de la date où BPC reçoit les fonds.

Prolongation de la période de retenue

Dans des circonstances exceptionnelles, il arrive que nous prolongions la période de retenue, par exemple dans les cas suivants :

- (i) Lorsque nous devons effectuer une enquête pour vérifier la validité d'un chèque ou d'un autre instrument – si le chèque ou l'effet est endommagé par exemple.
- (ii) Si nous avons des motifs raisonnables de croire qu'un dépôt est fait à des fins frauduleuses ou illégales relativement à votre compte.
- (iii) Lorsque le compte est ouvert depuis moins de 90 jours.
- (iv) Lorsque le chèque a été endossé plus d'une fois.
- (v) Lorsque le chèque est déposé six mois ou plus après la date qui y est inscrite.

Dépôts internationaux

BPC n'accepte pas les dépôts par chèque, les transferts électroniques de fonds et les autres effets tirés sur une succursale d'une institution financière située à l'extérieur du Canada.

Intérêt

L'intérêt est calculé à partir de la date où BPC dépose les fonds dans votre compte, sans égard à la période de retenue. Aucun intérêt n'est versé en cas d'échec de la compensation du dépôt.